

ORDONNE, que les dits ordres du jour soient remis.

RESOLU, que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir des places les plus convenables pour l'érection de Maisons de Correction dans les Districts de *Québec, Montréal* et des *Trois-Rivières*, respectivement, et des dépenses probables qui pourroient en résulter.

RESOLU, que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer ultérieurement le *Bill* pour ériger un Pont sur la Rivière *Montmorency*, et pourvoir aux moyens d'en défrayer les dépenses, ainsi qu'à l'entretien d'icelui.

Alors, sur motion de Mr. *Durocher*, secondé par Mr. *Langlois*,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 23^e. Février, 1811.

FRANCOIS BERNIER, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Devon*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit le Rôle qui le contient, devant les Commissaires, a pris son siège dans la Chambre.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité de toute la Chambre sur le *Bill*, pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la quarante-huitième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des Règlements plus efficaces pour le Commerce des Bois."

En conséquence la Chambre s'est formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire,

Mr. *La Rue* a pris la Chaire du Comité,

Mr.